



Maisons-Alfort, le 25 novembre 2010

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande de mise sur le marché
du produit : PESGUARD ALPHA 5FL**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par SUMITOMO CHEMICALS (UK) PLC de demande de mise sur le marché pour le nouveau produit **PESGUARD ALPHA 5FL** et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés et un évaluateur rapporteur du groupe de travail « Efficacité Biocides », l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne la mise sur le marché d'un nouveau produit PESGUARD ALPHA 5FL.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le nouveau produit PESGUARD ALPHA 5FL est un biocide de type 18 composé de 50 g/L d'Esfenvalérate se présentant sous la forme d'un liquide concentré.

Le détail des usages revendiqués est mentionné à l'annexe 1.

L'Esfenvalérate est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique des substances active :	Esfenvalérate
N° CAS :	66230-04-4
Types de produit :	18

CONSIDERANT

- Que les données fournies sont suffisantes à l'évaluation ;
- Que cette autorisation porte sur les usages listés à l'annexe 1 de cet avis ;
- Que, sur la base de l'évaluation conduite par un expert rapporteur, les essais d'efficacité réalisés démontrent une efficacité suffisante sur *Periplana americana*, *Blattella germanica*, *Tribolium confusum*, *Rhizopertha dominica*, *Plodia interpunctella* et *Dermestes maculatus*, au stade adulte pour les domaines d'utilisation demandés ;
- Qu'une Fiche de Données de Sécurité, de la responsabilité du demandeur, a été fournie pour la préparation conformément à l'article 31 du règlement REACH ;
- Que l'étiquetage proposé est conforme aux spécifications du produit et à la réglementation en vigueur¹ ;
- Que selon l'inventaire des produits biocides du Ministère en charge de l'écologie, la dénomination choisie est unique ;
- Que les exigences d'efficacité et de sécurité relatives à la mise sur le marché d'un produit biocide pendant la période transitoire ont été respectées.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Sur la base des pièces présentes dans le dossier (cerfa 11906*02, cerfa 11908*02 et fiches de données de sécurité) et des directives 67/548/CE et 99/45/CE, le classement proposé du produit est le suivant :

Classification de la préparation :

Xn – Nocif

N – Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque :

R 22 – Nocif par ingestion

R 50/53 – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence :

S2 – Conserver hors de la portée des enfants.

S46 – En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60 – Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 – Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Conditions d'emploi :

Les conditions d'emploi de la préparation sont les suivantes :

- Liquide concentré pour dilution dans l'eau
- Dose d'application :
 - Traitement de volume : 10 à 50 mL de Pesguard alpha 5FL pour 1000 m³. Diluer 100 mL de Pesguard alpha 5FL dans 1 à 5 L d'eau. Utiliser 500 mL de cette dilution pour traiter 1000 m³.
 - Traitement de surface : 50 à 100 mL de produit pour 100 m².
Diluer 50 à 100 mL de Pesguard alpha 5 FL
- Utilisation d'un appareil de nébulisation à froid
- Fenêtres et ventilation doivent être fermées
- Attendre 1 heure avant d'entrer dans la pièce traitée et de remettre la ventilation en marche
- Catégorie d'utilisateurs : professionnels

Toute modification relative aux caractéristiques déclarées pour le produit PESGUARD ALPHA 5FL lors de cette autorisation, y compris une modification de l'étiquetage, de l'emballage ou du conditionnement, devra être notifiée auprès des autorités concernées.

¹ Article 10 de l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides et à l'autorisation de mise sur le marché des produits biocides

Considérant l'ensemble des données disponibles, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché n°20030819 du produit PESGUARD ALPHA 5FL, dans les conditions d'étiquetage et d'emploi précisées ci-dessus, et pour les usages listés en annexe à cet avis.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : 1^{ère} demande, Esfenvalérate, TP18

Annexe 1

Liste des usages revendiqués pour le produit PESGUARD ALPHA 5FL

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
Liquide concentré à diluer	Esfenvalérate	5%

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Nombre d'applications	Avis
50993110	Locaux de stockage (P.O.V) désinsectisation *	Traitement de volume : 10 à 50 mL pour 1000 m ³ Traitement de surface : 50 à 100 mL pour 100 m ²	Durée d'action : 1 heure Renouveler si nécessaire	Favorable
50993210	Matériel de stockage (P.O.V) désinsectisation *			Favorable
50993310	Matériel de transport (P.O.V) désinsectisation *			Favorable
50993510	Parois des locaux de stockage (POV) désinsectisation *			Favorable
50993710	Sacs et emballages vides (P.O.V) désinsectisation *			Favorable
50994110	Locaux de stockage (P.O.A) désinsectisation *			Favorable
50994210	Matériel de stockage (P.O.A) désinsectisation *			Favorable
50995110	Ordures et déchets * matériel de transport * désinsectisation			Favorable
50995210	Ordures et déchets * matériel de collecte * désinsectisation			Favorable
50995310	Ordures et déchets * locaux utilisés pour le traitement * désinsectisation			Favorable